

**Rapport de la première session de formation du CIFDHA en Droits de l'Homme  
au profit des étudiants et étudiantes**

*Université de Ouagadougou, Samedi 12 mai 2012*

**Module 1:**

**"Système universel de protection des Droits de l'Homme"**



Le Centre d'information et de formation en matière des droits humains en Afrique (CIFDHA) a animé sa première session de formation en Droits humains au profit des étudiants et étudiantes de l'Université de Ouagadougou ce samedi 12 mai 2012 au sein de l'université. La session de formation, organisée en partenariat avec Amnesty International Burkina Faso, s'inscrit dans un programme de sessions trimestrielles de formations en Droits de l'Homme qui cible les étudiants des universités privées et publique de la ville de Ouagadougou. Elle ouvrait ainsi le début d'une activité locale inscrite dans le plan d'action annuel du centre, et se voulait ainsi une expérience pour ses membres en tant que formateurs.

## **I- CONTENU DU MODULE 1**

Pour cette première session qui a connu la participation de vingt et cinq (25) étudiants, juristes et non juristes, le Centre a choisit de mettre l'accent sur "**le système universel de protection des droits de l'Homme**". La session avait pour objectifs spécifiques de faire connaître aux participants les principaux instruments de protection des droits de l'Homme et leurs organes de mise en œuvre, ainsi que les mécanismes de protection du Conseil des Droits de l'Homme. Deux sous thèmes ont donc été abordés, précédés d'un aperçu historique du mouvement international de protection des Droits de l'Homme, donné par Traoré Abdalah.

### **A- Connaitre les instruments de protection des droits de l'Homme et leurs organes de mise en œuvre**

Les instruments juridiques de protection des Droits de l'Homme et les organes de traité, premier sous-thème, a été largement développé par Monsieur Minoungou Roger. Dans une première partie, celui-ci est parti d'une distinction entre les textes contraignants et non contraignants pour s'attarder sur les neuf (9) instruments juridiques en vigueur actuellement et à force obligatoire. Dans sa seconde partie, il a présenté les organes de traité, chargés de surveiller la mise en œuvre par les Etats des dispositions de ces textes.

Un cas pratique, à la suite des développements théoriques et interactifs, avec pour exemple le comité des droits de l'Homme, a permis de faire connaître aux participants les conditions de saisine d'un organe de traité. Les travaux de

groupe sur le cas soumis ont été un cadre d'approfondissement des notions d'organes de traité et des questions de procédures, avec l'encadrement de l'équipe de formateurs.

## **B- Connaitre les mécanismes de protection du Conseil des Droits de l'Homme**

L'Examen Périodique Universel et les procédures spéciales ont constitué le second sous-thème développé par Ali Traoré. Le contenu des notions d'EPU et de procédures spéciales, le déroulement de l'examen d'un pays, l'insuffisance de ce mécanisme ainsi que l'opportunité des procédures spéciales ont été spécialement évoqués. Dans un second cas pratique soumis aux participants en groupe de travail, les questions liées à l'utilisation des procédures spéciales ont été abordées.

## **II- EVALUATIONS**

De façon générale sur le contenu et la forme de la formation, les participants se sont prononcés de même que les formateurs pour qui la formation était une première expérience.

Les participants dans leur ensemble ont tous salué l'initiative de la formation qui comble un vide. La clarté des interventions a été ensuite saluée par un grand nombre de participants. Néanmoins et entre autres points d'insuffisance, ils ont souligné majoritairement le peu de temps consacré à la session qui s'est tenue en sept heures de temps.

En interne et entre membres du CIFDHA, des impressions, critiques et suggestions ont été notées pour servir à l'amélioration des prochaines sessions. Un sentiment général de satisfaction sur l'ensemble de la session et au regard de l'évaluation des participants a d'abord été noté. Ensuite quelques insuffisances ont été relevées, concernant notamment le retard dans la préparation et le manque de coordination pour le contenu des interventions. De plus, le défi de la modération et de la gestion du temps reste à relever.

Du reste, cette première session avait aussi pour vocation de préparer les membres du CIFDHA à leur rôle de formateurs et de trouver une meilleure organisation pour ce projet qui tient à cœur le Centre.

## Annexe 1: profil des principaux formateurs

### **Abdalah TRAORE**



Membre du CIFDHA et formateur en Droits de l'Homme. Egalement membre d'Amnesty depuis, il est juriste de formation et diplômé de l'Université Senghor d'Alexandrie en « Gouvernance et management. Il a assuré la communication sur la **"Genèse et évolution du mouvement international de protection des Droits de l'Homme"**

### **Ali TRAORE**



Coordonnateur du CIFDHA et formateur en Droits Homme. Il a pris part à CFB du Codap en 2008, à la session annuelle de

l'Institut des Droits de l'Homme de Strasbourg en 2010 ainsi qu'au cours du CIFEDHOP sur l'EPU à Genève en 2011. Il a animé la communication sur **"l'Examen Périodique universel et les procédures spéciales"**

### **Roger MINOUNGOU**



Chargé de croissance et d'activisme au sein d'Amnesty International Burkina Faso depuis 2007. Dans le cadre du partenariat avec Amnesty Burkina pour cette session, et fort de son expérience de formateur au sein de ce mouvement, il a animé la communication sur **"les instruments juridiques de protection des droits de l'Homme et les organes de traités"**

## Annexe 2: Quelques images de la session

Figure 1: Une vue de participants en session plénière 1



Figure 2: Une vue de participants en session plénière

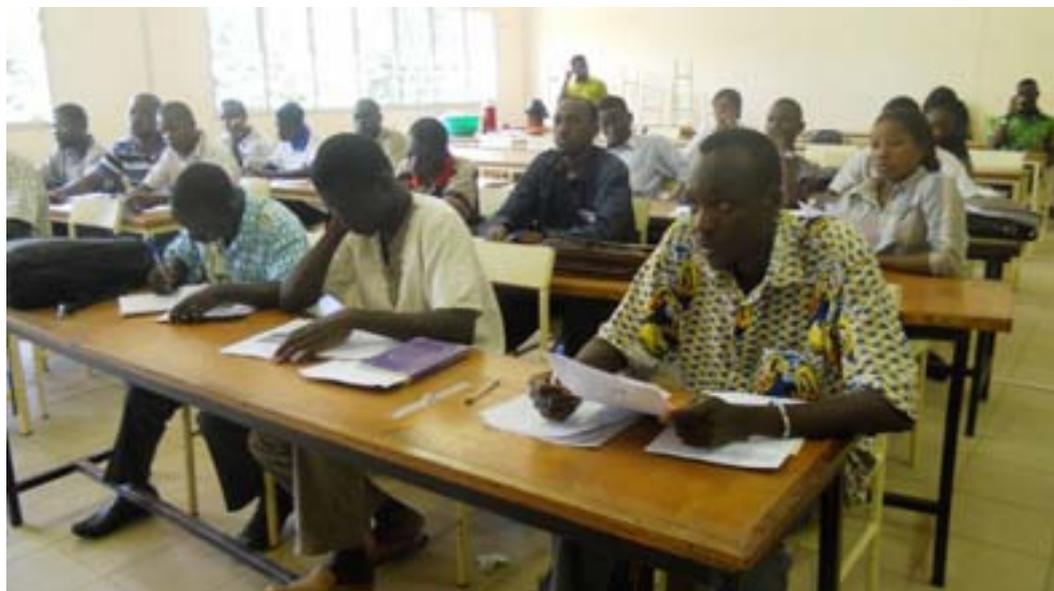


Figure 3: Les participants en travaux de groupe sur les cas pratiques soumis

